



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 4

Absents : 3

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-QUATRE OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 OCTOBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Florian GIBIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD).

ABSENTS : Mme Marie-Noëlle LAVERTON, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA STATION D'EPURATION (S.I.S.E) DEL2024-109

Rapporteur : François BARBIER

En application des dispositions des articles L2122-7, les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Par dérogation, l'assemblée délibérante peut décider à l'unanimité de recourir à un vote à main levée.

Monsieur le Maire expose que suite à la démission d'un élu membre suppléant du S.I.S.E, il convient de le remplacer et d'élire un nouveau membre suppléant. L'Assemblée est unanime pour procéder au vote à main levée.

Est proposé :

- SUPPLEANT : Michel BOUVARD

VOTE : à main levée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour : 11	Contre :	Abstention : 1 (Michel Bouvard)
------------------	-----------------	--

DE DESIGNER : Michel BOUVARD

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20241024-DEL2024109-DE



En Mairie, le 24 octobre 2024
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 24 octobre 2024
Le Maire,
François BARBIER

A handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port' and 'M. François BARBIER'.